

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2025-45**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 09 janvier 2025 Monsieur LE DOUARIN Dominique, Président de l'association TEAM WEST RACING, domiciliée 44 TENEU A GUILLAC (56800)

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur LE DOUARIN Dominique est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 19 janvier 2025 de 10h00 à 21h00, à l'occasion du loto à l'espace An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 20 janvier 2025

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire
Maurice POULIQUEN

